

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune  
de  
LIVET ET GAVET**

SEANCE DU 19 JUIN 2018

Nombre de Conseillers Municipaux  
en exercice..... 15  
Nombre de présents..... 11  
Nombre de votants.....13

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.  
Le Maire,

Date de convocation du conseil municipal :  
13 juin 2018



**L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DUPONT Gilbert, le Maire.**

**Présents :**

**Messieurs** DUPONT Gilbert, BOUDINET Guy, LIBERA Robin, DIAFERIA Jean-Charles, BLANQUAERT Jean-Luc, LAPOUGE Gérard, KUNG Jean-Marc. Monsieur BLETON Alain

**Mesdames**

KEBAILI Caroline, GANDOLFE Christine, GOUIDMI Linda

**Absents :**

Mesdames ŒILLET Sandrine, GARCIA Chrystel, PRAT Jennifer, ROUX Chrystelle

**Pouvoirs :** Mme ŒILLET Sandrine donne pouvoir à Monsieur DUPONT Gilbert et Mme ROUX Chrystelle donne pouvoir à Monsieur KUNG Jean Marc

**TARIFS D'ENTREE A LA PISCINE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018 –  
Délibération 2018-06-12**

Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants pour la piscine de Livet et Gavet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**1 - ENTREES**

- **Adulte** 5 €
- **Enfant de la commune** 2 €
- **Tarifs réduits:**
  - \* associations / groupes sportifs
  - \* handicapés
  - \* étudiants
  - \* enfants de moins de 16 ans
  - \* personnel communal
  - \* demandeur d'emploi résident3 €
- **Visiteurs extérieurs à la Commune en groupe (10 personnes)** 3 €

**2 – ABONNEMENTS : carte de 10 entrées**

- **Adultes** 35 €
- **Adultes résidents** 30 €
- **Enfants** 18 €

### 3 – ABONNEMENTS : carte de 10 séances « bien être »

- carte de 10 séances de « bien être » **35€**

### 4 – SCOLAIRES EXTERIEURS A LA COMMUNE

L'heure de location du bassin par classe, avec un maître-nageur en surveillance **65 €**

L'heure de cours donnée par un maître-nageur de la Commune à un groupe scolaire **20 €**

### 5 - LOCATION "HORS COMMUNE" :

L'heure **40 €**

### 6 - LOCATION PISCINE POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Gratuit sous réserve de disponibilité de créneaux horaires

### 7 – CARTE ANNUELLE

Les cartes annuelles seront établies de date à date et valable un an

Adultes **160 €**

Adultes résidents de la commune **135 €**

Enfants **75 €**

Enfants résidents de la commune **55 €**

**8 -** Le Conseil Municipal a, en outre, décidé de demander aux collectivités dont les enfants fréquentent notre centre nautique avec leurs écoles dans le cadre du tiers temps pédagogique, une participation aux frais de fonctionnement et d'investissement de notre piscine.

La participation aux frais de fonctionnement s'élève à la somme de :  
**2,50 €** par enfant et par classe.

La participation aux frais d'investissement s'élève à la somme de :  
**2,50 €** par enfant et par classe.

**Soit une participation communale de 5 € par enfant fréquentant le centre nautique avec son école dans le cadre du 1/3 temps pédagogique**

### 9 – LOCATION DU BASSIN AUX MAITRES NAGEURS

La location annuelle du bassin dans le cadre de la convention établie entre la mairie et les maîtres-nageurs dans le cadre de leur activité hors contrat mairie est fixée à **100 euros** par créneau d'intervention.

Ainsi délibéré les jours mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

G. DUPONT

